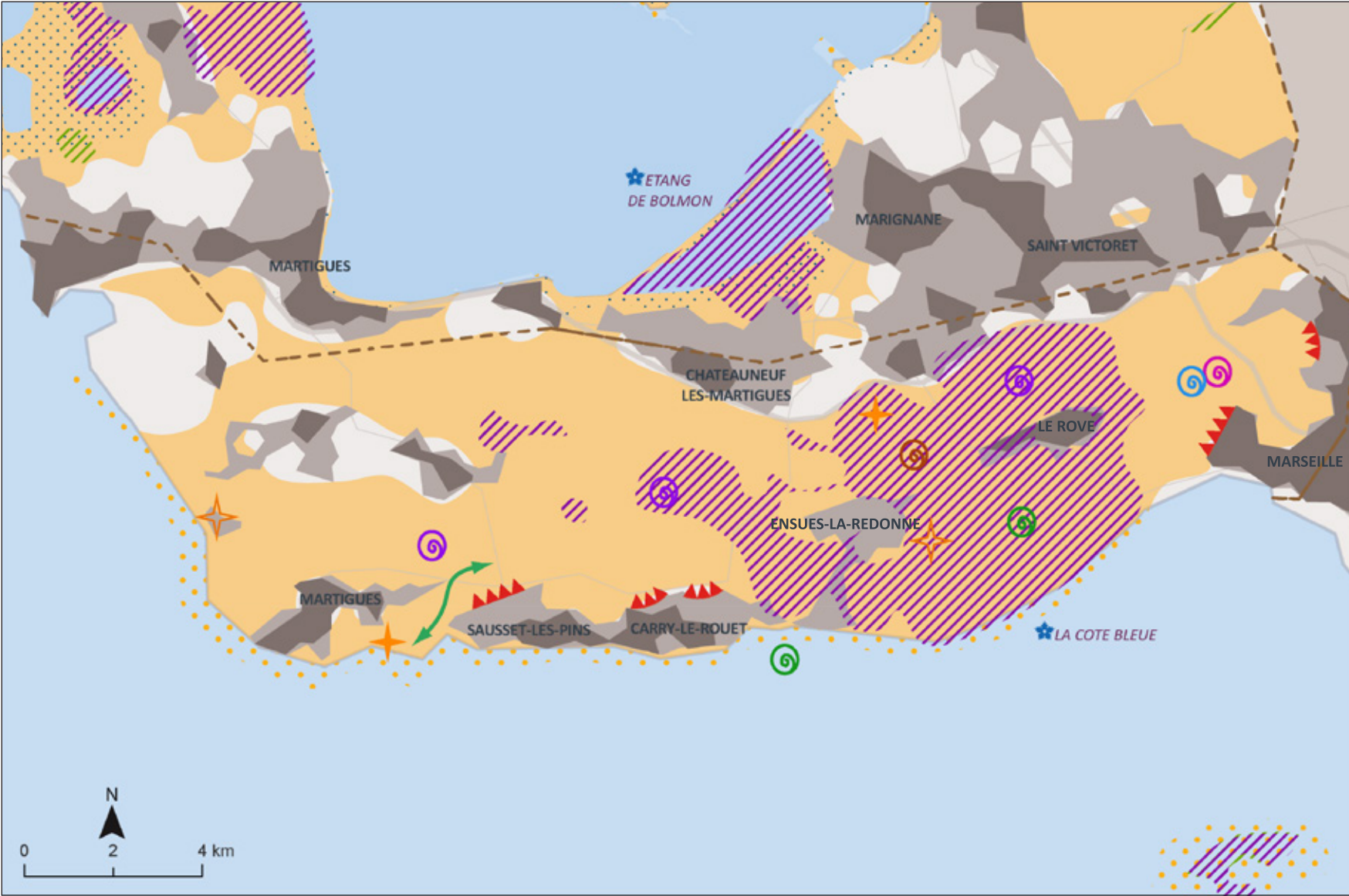
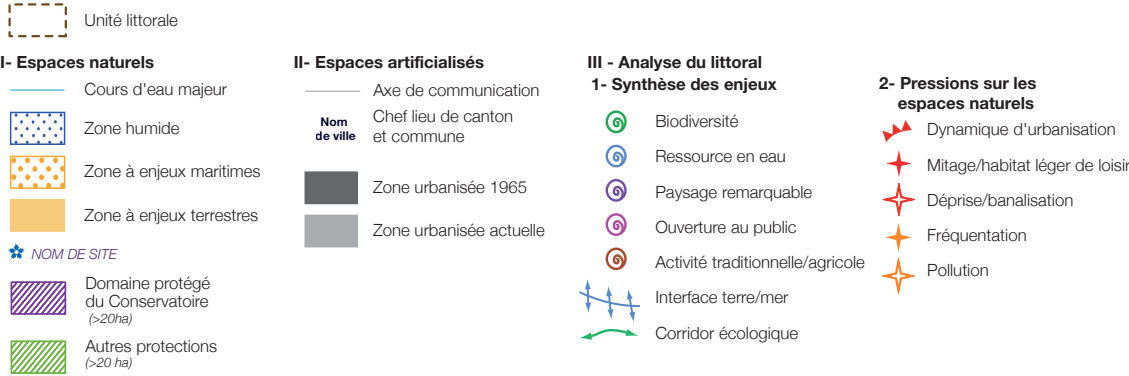


Côte Bleue



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Contexte

Au sud de l'Étang de Berre et aux portes de Marseille, la Côte Bleue offre une immense fenêtre de nature préservée sur une dizaine de kilomètres de côtes. Ce chaînon de collines calcaires typiquement méditerranéen appelé « chaîne de la Nerthe », ou « chaîne de l'Estaque » s'étend sur les communes du Rove, d'Ensues-la-Redonne, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Martigues, Châteauneuf-les-Martigues, Les Pennes-Mirabeau et Marseille.

Enjeux : un paysage représentatif de la Provence méridionale

D'une grande qualité paysagère, le massif offre un panorama sur la rade de Marseille et ses îles. S'y succèdent calanques, falaises, vallons et plateaux couverts de garrigue : chênes kermès, ajonc de Provence, cistes et romarin, chênes verts et pin d'Alep... Ces reliefs escarpés offrent un habitat privilégié aux rapaces tels que l'Aigle de Bonelli, le Hibou Grand-duc ou le Faucon crécerelle. Quelques activités agricoles subsistent en particulier l'apiculture et l'élevage caprin (race locale de chèvres du Rove). Moins réputé que les Calanques de Marseille à Cassis, la Côte Bleue offre également des calanques calcaires ou se nichent de petits ports, des villages de cabanons et des plages difficilement accessibles.



Son paysage est représentatif de la côte méditerranéenne. On y trouve également des vestiges de présence humaine ancienne : terrasses de cultures, batteries militaires, vestiges ligures, puits gréco-romains...

Pressions : un massif soumis aux incendies et à la pression résidentielle

Les pressions touristiques s'expriment davantage sur la frange littorale de Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet qui présentent un très fort taux de résidences secondaires et font l'objet d'un mitage résidentiel sur les espaces retro-littoraux. La plus forte pression résidentielle s'exerce quant à elle à l'est de l'unité, aux portes de l'agglomération de Marseille. Dans ce même secteur, la pression due aux activités économiques (et en particulier les activités liées à la zone portuaire de l'Estaque) est très forte, avec des projets d'extension sur la zone naturelle. Si le massif ne souffre pas d'une sur-fréquentation touristique, certaines pratiques et infractions causent une dégradation du paysage et de son patrimoine végétal. Des dépôts sauvages, la circulation d'engins à moteur ou encore le déclenchement d'incendies fragilisent fortement le milieu. La fréquence des incendies sur la zone est supérieure à la moyenne en zone méditerranéenne.

Partenariats : un espace reconnu et protégé qui mobilise les gestionnaires

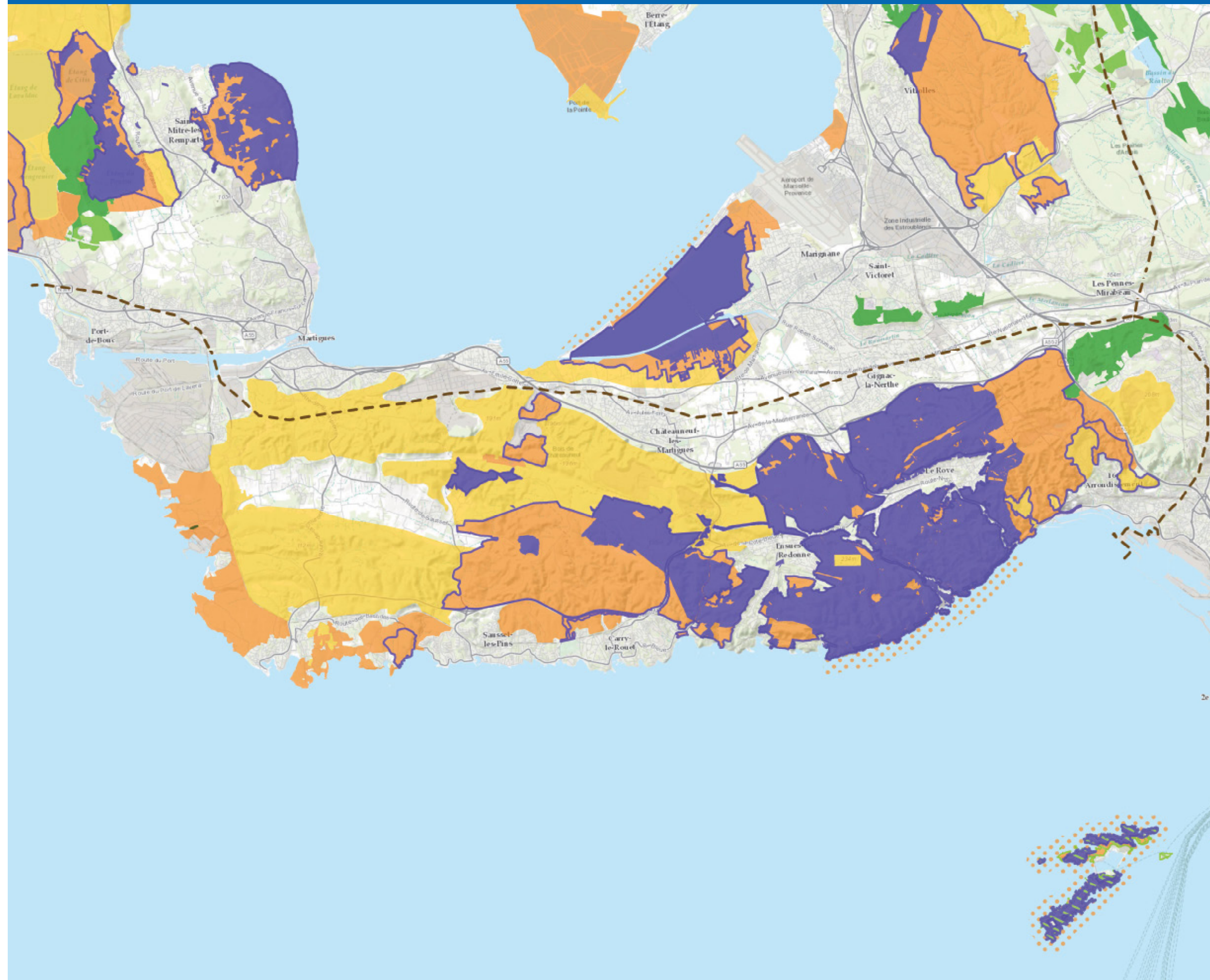
Plus vaste site du Conservatoire en France continentale après la Camargue, son acquisition est venue contrer au début des années 80 un vaste projet d'urbanisation du secteur (projet AMEROVE). Le massif est aujourd'hui intégralement identifié comme un espace naturel remarquable au titre de la Loi littoral par la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Bouches du Rhône et comme un réservoir biologique majeur dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région PACA. Il est également couvert par un site classé depuis 2013. Parallèlement la préservation du milieu marin est assurée par le parc marin de la Côte Bleue depuis 1983. Les enjeux majeurs résident alors essentiellement en dehors du site classé sur des parcelles privées à l'est et à l'ouest de l'unité mais également au sein du site classé sur les zones les plus soumises aux infractions. Pour parvenir aux objectifs de protection et de gestion, les Communes et l'ONF sont les partenaires clés du Conservatoire du littoral sur la Côte Bleue. Le Conseil départemental contribue également à prévenir les risques d'éboulements à proximité des infrastructures routières et les incendies (débroussaillage et dépressage). Le milieu associatif est également actif dans cette unité en particulier l'association Le Rove Environnement.

Orientations stratégiques : préserver la continuité écologique et lutter contre les incendies

Sur ce territoire l'intervention du Conservatoire du littoral est essentiellement motivée par le maintien des continuités écologiques en liaison avec le vaste site déjà acquis. A l'est de l'unité, aux portes de Marseille, le secteur de la Nerthe déjà en partie industrialisé subit d'importantes pressions d'artificialisation. On y trouve une ferme à réhabiliter susceptible d'accueillir un point d'accueil du public et d'éducation à l'environnement ainsi qu'une ancienne carrière transformée en retenue d'eau qui pourrait faire l'objet d'une requalification paysagère. A l'ouest du site du Conservatoire (Carry le Rousset, Sausset les Pins, Martigues), les espaces en lisière d'urbanisation connaissent un développement urbain balnéaire qu'il convient de contenir afin de préserver l'intégrité du massif. Les priorités de gestion sur la Côte Bleue sont aujourd'hui de garantir la protection optimale du milieu contre les risques d'incendie et de mieux organiser la fréquentation du public. Il convient de privilégier les écosystèmes adaptés au feu par enrichissement en essences feuillues et par amélioration des peuplements de Pins d'Alep. Le maintien de l'élevage caprin contribue à la lutte contre les incendies puisqu'il conserve des zones pâturées et participe à la création de zones coupe-feu. Sur cette unité, la gestion est souvent contrainte par l'instabilité des terrains aux abords des zones urbanisées et des routes. Quelques acquisitions y sont encore réalisées en fonction des opportunités.

Département	Bouches-du-Rhône
Nombre de sites	2
Surface protégée par le Conservatoire	3 400 ha
Surface acquise par le Conservatoire	3 400 ha
Surface des périmètres autorisés	5 860 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	17 850 ha
Surface totale des zones d'intervention	3 260 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	3 020 ha
Surface totale des zones de vigilance	3 780 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	3 780 ha

LA CÔTE BLEUE



Situation au 1er janvier 2015

- Unité Littorale
- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Espace naturel sensible
- Forêt domaniale ²
- Autre protection foncière ³
- ▨ Réserve naturelle/coeur de parc ⁴

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone d'intervention DPM/DPF ¹
- Zone de vigilance



¹ Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
² Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
³ CEN, autre association
⁴ Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion